

# Règlement intérieur de la salle des fêtes

## -- RESERVATION --

### 1- La location de la salle des fêtes doit être faite auprès du secrétariat de mairie

Elle comprend la mise à disposition de la salle et du matériel :

- Tables, chaises, vestiaire et l'utilisation de la cuisine avec 4 réfrigérateurs, 1 armoire, 1 congélateur, 2 cuisinières gaz et 1 lave vaisselle.
- L'estrade est à disposition mais ne pourra être montée et démontée que par l'Agent Communal Agréé.

### 2 - Conditions de réservation

La réservation de la salle n'est effective qu'à réception, en mairie :

- d'un exemplaire signé de la convention de location,
- d'un chèque de caution de 400 Euros à l'ordre du **Trésor Public**,
- ainsi qu'une Attestation d'Assurance Responsabilité Civile du loueur.

Le montant de la location de la salle est à payer à la remise des clés.

### 3 - Conditions de location

- L'état des lieux entrant et la remise des clés se fait le vendredi matin.
- L'état des lieux sortant et la restitution des clés se fait le lundi à 14 H.
- Les locaux et le matériel utilisé devront être rendus propres et en bon état.

### 4 - Civisme et mesures de sécurité

La commune de Saint Nicolas de la Balerme est heureuse de mettre à votre disposition la salle des fêtes. En contrepartie, à partir de 24 heures, les sonorisations ou autres diffuseurs de musique seront réduits. Il est impératif de veiller scrupuleusement au respect de la quiétude du voisinage.

Le jet de pétards et leur usage à l'intérieur des locaux est formellement interdit. (**Article R26 du Code Pénal**).

L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et s'engage à les appliquer. Il reconnaît avoir constaté l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction (extincteurs,...) et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours. Les barres de sécurités des portes sont à sortir au moment de la manifestation et remises à la fin de la manifestation.

### 5 - Recommandations

- Interdiction de fumer dans la salle
- En quittant la salle s'assurer que les robinets soient bien fermés, le chauffage coupé, les lumières toutes éteintes et les portes et fenêtres fermées et les barres de sécurités remises à leur place.
- Les aménagements autour de la salle sont à respecter.